

4 janvier 2017

Vacances scolaires Hiver 2017

Procédure d'inscription

Généralités

Les activités de vacances organisées par la Direction de l'enfance s'adressent aux enfants nés entre 2002 et 2013. Les enfants âgés de moins de 3 ans et scolarisés peuvent être admis, sous condition d'être autonomes.

La Direction de l'enfance organise :

- **Des accueils de loisirs dans la Ville**, pour les maternels, les élémentaires et les collégiens. Les enfants peuvent fréquenter les centres à la demi-journée (matin ou après-midi) ou à la journée. Pour permettre une progression pédagogique, les enfants fréquentent toute la semaine soit tous les matins, soit tous les après-midis, soit toute la journée.

Pour les vacances d'hiver, les **accueils de loisirs dans la ville** fonctionneront sur les sites suivants :

Maternels		Elémentaires	
Aristide Briand	Jean -Jaurès	Aristide Briand	Jean-Jaurès
Jules-Ferry	Alphonse Daudet	Jules-Ferry	Château des Vergnes
Jean Philippe Rameau	Espace Mercoeur	Victor-Hugo	Anatole-France
Anatole-France	Jean de la Fontaine	Alphonse Daudet	Espace Nelson
Victor-Hugo		Arbre aux Enfants	Mandela
Collégiens			
Centre Camille Claudel			
Espace Nelson Mandela			

Les enfants peuvent être inscrits dans n'importe quel centre de loisirs (pas nécessairement celui situé à côté de chez eux).

Cette année, tous les accueils de loisirs enfants sont **thématisés**. Vous retrouverez une présentation détaillée de chaque thématique sur l'espace Vacances : www.clermont-ferrand.fr/vacances/

- **Un accueil de loisirs Cirque**, au centre Georges Brassens en partenariat avec **l'école de Cirque** pour des enfants nés entre 2004 et 2008. Les enfants peuvent fréquenter le centre soit tous les après-midis, soit toute la journée.

- Des **sorties ski-alpin à la journée** à Super-Besse pour les élémentaires et les collégiens.

Pour les enfants nés entre 2002 et 2010, le départ et le retour se fait en bus. Pour une plus grande sécurité, les enfants sont accueillis sur un site de loisirs dans la Ville entre 8h et 8h30, dans lequel ils attendent le départ du bus. Les enfants participeront à des cycles de découverte et de perfectionnement aux différentes techniques de glisse sur le site de Super-Besse. Tous les jours, un repas chaud et un goûter seront proposés aux jeunes au buron de la Ville de Clermont-Ferrand, à Super-Besse. Les horaires de retour seront communiqués aux familles.

- Un **accueil de loisirs à Theix**, pour les maternels et les élémentaires, avec un ramassage en bus, chaque matin et un retour chaque soir sur un accueil de loisirs Ville. L'accueil est forcément à la journée, une restauration est organisée sur place ;

Le départ et le retour se font en bus. Pour une plus grande sécurité, les enfants sont accueillis sur un site de loisirs dans la Ville de 8h à 8h30, dans lequel ils attendent le départ du bus. Le soir, ils sont déposés dans ce même accueil. Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 17h30 et 18h. Si les parents arrivent en retard, après le départ de l'autocar, ils devront acheminer leur enfant par leurs propres moyens sur le lieu de l'activité. **6 points d'accueils sont proposés.**

- Des **séjours** (Colonies de vacances). Les enfants dorment au buron de Super-Besse. Ils pratiqueront le ski alpin.

Pour les enfants nés entre 2004 et 2010 du samedi au samedi, à Super-Besse, dans le Buron municipal restauré en 2008. Les enfants découvriront le ski alpin. Une réunion d'information sera organisée à destination des familles.

A l'issue de ce chaque période de vacances, une **enquête de satisfaction** est mise en ligne (www.clermont-ferrand.fr/vacances) et/ou sera distribuée pour collecter les remarques, critiques et réclamations. Elles sont de précieux éléments pour améliorer encore les actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Renseignements : de préférence par mail à vacances@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone au 04 73 40 88 82 ou 04 73 40 88 81 ou 04 73 40 61 45

Tarifs

Les tarifs sont calculés à partir des coefficients familiaux calculés par la Caisse d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole pour les accueils de loisirs.

Les Clermontois bénéficient de tarifs réduits plus importants, même si les enfants ne sont pas scolarisés dans une école clermontoise.

Pour les séjours, les familles peuvent bénéficier d'une aide de la Caisse d'allocations familiale via le dispositif VACAF. La participation sera déduite de la facture.

Inscriptions

Les inscriptions pour les vacances d'Hiver sont ouvertes du 9 au 27 janvier.

Avant toute inscription, la famille devra avoir rempli un dossier « Tout'en1 2016-17 »

– Fiche de renseignements (partie rouge) », même si l'enfant ne fréquente aucune autre activité durant l'année scolaire. Si la famille a déjà rempli ce dossier (pour la restauration scolaire, le SMAP, l'EMS, Vendredi découverte ou Mercredi c'est permis !), elle ne doit pas remplir un nouveau.

Une plaquette contenant un coupon d'inscription a été distribuée à tous les élèves des écoles publiques. Les parents peuvent toutefois le récupérer auprès des Maisons de quartier, des Centres d'animation socio-culturels, à l'Hôtel de Ville, à la Mairie de Montferrand et à la Direction de l'enfance. Elle est téléchargeable sur le site internet de la ville (www.clermont-ferrand.fr/vacances/) et peut-être envoyer par courrier sur demande à la Direction de l'enfance.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir et de rendre le bulletin d'inscription :

- Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques clermontoises, le bulletin est à déposer dans l'école de votre enfant auprès du Responsable des Accueils de loisirs.
- Pour tous les autres cas (par exemple, des enfants scolarisés dans une école privée, ou en dehors de Clermont-Ferrand), le bulletin est à renvoyer ou à déposer à la Direction de l'Enfance, 15, mail d'Allagnat (derrière le Centre Jaude) BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Un envoi par courriel peut également être effectué à vacances@ville-clermont-ferrand.fr

Le bulletin vaut inscription et engage les familles au règlement des activités choisies. Dans l'éventualité où une activité serait complète, les familles seront prévenues.

Renseignements : de préférence par mail à vacances@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone au 04 73 40 88 82 ou 04 73 40 88 81 ou 04 73 42 61 45

Modes de règlement

Les parents recevront une facture après les vacances :

- Ils seront automatiquement prélevés s'ils l'ont demandé dans le dossier « Tout'en1 » ;
- Ils pourront sinon payer par chèque avec le TIP ;
- Ils pourront payer par carte bancaire sur internet ;
- Ils pourront payer en liquide à la Trésorerie.

La facturation est organisée par le guichet unique Enfance / Familles.

Renseignements : de préférence par mail à enfance@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone au 04 73 42 32 33.

Conditions d'annulation

En cas de défection justifiée par un certificat médical et par courrier, les jours d'absences seront décomptés de la facture.

En cas de défection pour un motif non médical, plus de 8 jours avant le début de l'activité par courrier et par courriel, la famille ne sera pas facturée. Au-delà de ce délai, l'activité sera intégralement facturée.

En cas d'annulation par la Ville de l'activité, la famille se verra proposer une solution alternative. Si elle la refuse, elle ne sera pas facturée.

Renseignements : de préférence par mail à vacances@ville-clermont-ferrand.fr ou par téléphone au 04 73 40 88 82 ou 04 73 40 88 81 ou 04 73 42 61 45